



Programme – Bilan de Compétences

(Information au public)

Version : V.2025-10 — Mise à jour : 13/10/2025 — Valide jusqu'au 31/12/2025
Document publié et accessible au public (site : <https://www.ruthyharros.com/> — page CPF).

Objectif général du Bilan de Compétences

- Le bilan de compétences (BC) est une prestation dont le contenu est défini par le code du travail.
- Le bilan de compétences permet de faire un point sur vos compétences professionnelles et personnelles, vos aptitudes et vos motivations afin de vous aider à définir un projet professionnel cohérent et, le cas échéant, de valider un projet de formation.

(Code du travail : articles L6313-1 ; L6313-4 ; R6313-4 à R6313-8 ; L6323-1 à L6323-9 ; D6323-6 à D6323-8)

Confidentialité et déontologie

- Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire.
- Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse, qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.
- Les personnes chargées de réaliser les bilans sont soumises au secret professionnel (articles 226-13 et 226-14 du Code pénal).

Publics visés & prérequis

- Publics visés : salariés, indépendants, demandeurs d'emploi, agents publics souhaitant clarifier leur projet professionnel.
- Prérequis : aucun prérequis académique. Pour les séances à distance : ordinateur/smartphone, connexion Internet stable, caméra, micro/casque.



Adaptations & accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous adaptons le rythme, les supports et les modalités d'échanges selon les besoins. Orientation possible vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

Référent handicap : Ruthy Harros – 06 17 36 73 77 – ruthy.harros@yahoo.fr.

Délais d'accès

- Un entretien téléphonique gratuit d'environ 45 minutes est proposé pour recueillir vos besoins, présenter le bilan de compétences et notre approche.
- Délai moyen d'accès : 2 à 3 semaines selon les périodes et vos disponibilités.
- Financement CPF : une fois votre demande acceptée via l'espace Mon Compte Formation, le démarrage intervient au plus tôt 11 jours ouvrés après votre validation.
- Délai de réponse aux demandes d'inscription : sous 2 jours ouvrés (indicatif).

Contenu

Le bilan de compétences se compose de trois phases obligatoires, conformément à la réglementation.

1°- Phase préliminaire (2 heures)

- Analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire.
- Définir les objectifs spécifiques du bilan.
- Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan
- Outils utilisés : Entretien d'analyse, grille de diagnostic initial.

2° - Phase d'investigation (10 heures)

- Objectifs : Analyser les compétences, aptitudes, motivations et ressources du bénéficiaire. Identifier des pistes professionnelles cohérentes et réalisables.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



- Activités : Analyse du parcours pro/perso ; compétences clés (techniques, transférables, comportementales) ; intérêts et motivations ; étude des opportunités (emploi, reconversion).
- Savoir-faire : parcours, réalisations, compétences transférables/spécifiques, potentiels.
- Connaissance de soi : qualités, axes d'amélioration (autoévaluation + 360°), passation/restitution d'inventaires de personnalité.
- Valeurs et aspirations : clarification et hiérarchisation.
- Définition/validation du projet : formulation d'un ou plusieurs projets, recherches documentaires (APEC, Onisep...), analyse du marché (offres d'emploi, réseaux), enquêtes métier si nécessaire, validation d'un projet réaliste et aligné.
- Outils utilisés : questionnaires de compétences, questionnaires d'intérêt professionnel, outils de recherche documentaire.

3° - Phase de conclusion (2 heures)

- Objectifs : Formaliser les conclusions du bilan. Élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du projet professionnel.
- Modalités : Restitution (1 à 2 séances), présentation du projet final et du plan d'action.
- Résultats attendus : Synthèse écrite (projets, compétences, qualités, points de vigilance, plan d'action) + point à 6 mois.

Volumétrie

- Entretiens individuels : 14 heures (8 à 10 séances de 1h30 à 2h, en présentiel ou à distance).
- Travail personnel encadré : 8 à 10 heures (tests, recherches, questionnaires, capitalisation).

Volume total : jusqu'à 24 heures (conformément à la réglementation).

Modalités pédagogiques

- Accompagnement individualisé : entretiens individuels en présentiel (29, Rue de Paris 94220 Charenton le Pont) ou à distance.
- Outils numériques : si distanciel, outils numériques sécurisés pour les échanges et le suivi.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



- Travail personnel encadré en distanciel : tests, recherches, questionnaires entre les séances.
- Synthèse finale : remise d'une synthèse écrite avec conclusions et plan d'action.

Modalités techniques – séances à distance

- Plateformes : Zoom / Google Meet / WhatsApp (lien de connexion transmis). Les séances se tiennent de préférence via Zoom (lien sécurisé). L'usage de WhatsApp Visio est possible sur accord du bénéficiaire. Aucun enregistrement n'est réalisé sans consentement explicite.

Les échanges et documents sont transmis via des **canaux sécurisés**.

Aucun lien public ni diffusion externe n'est autorisé sans accord écrit du bénéficiaire.

- Exigences : connexion Internet stable, navigateur à jour, webcam et micro/casque ; lieu calme et confidentiel.
- Données & confidentialité : pas d'enregistrement sans consentement explicite ; documents partagés via canaux sécurisés ; respect du RGPD.

Modalités d'évaluation

Résultats et satisfaction

Les indicateurs de satisfaction et de résultats sont disponibles et actualisés sur le site internet de **Ruthy Harros Coaching** : www.ruthyharros.com (rubrique *Qualité & Indicateurs*).

- Évaluation continue via questionnaires, entretiens et supports exploités à chaque rendez-vous.
- Évaluation de l'atteinte des objectifs lors de la synthèse. À l'issue du bilan, une **attestation de présence** et un **certificat de réalisation** sont remis au bénéficiaire, conformément aux exigences de la Caisse des Dépôts pour le Compte Personnel de Formation (CPF).
- Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction.
- Évaluation à 6 mois : questionnaire 'à froid'.

Durée & organisation de la formation

- Bilan : 24 heures maximum.
- Alternance entretiens / travail personnel.
- Déroulement sur 2 à 3 mois.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



- Séances en visioconférence (Zoom/WhatsApp), dans des conditions de confidentialité (lieu calme, casque recommandé).

Suivi et évaluation

- Suivi continu : chaque séance fait l'objet d'un suivi personnalisé et d'ajustements si nécessaire.
- Évaluation intermédiaire : à mi-parcours pour valider la progression.
- Évaluation finale : formalisation du projet et remise de la synthèse.

Assiduité & émargement

Une feuille d'émargement (papier/électronique) est signée à chaque séance. Toute absence/retard est signalée et peut entraîner un ajustement du planning.

Suivi post bilan (à 6 mois)

- Objectifs : faire le point sur l'évolution du projet et la mise en œuvre du plan d'action ; apporter des conseils complémentaires si besoin.
- Modalités : entretien individuel de 1 à 2 heures (présentiel ou distanciel) proposé 6 ou 8 mois après la fin du bilan ; analyse des actions réalisées et ajustements éventuels.

Modalités d'accès et de financement

- Financement : éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Accessibilité : des adaptations peuvent être proposées en fonction des besoins spécifiques.

Formateurs et consultants

Ruthy Harros, la consultante en charge de cette formation est une professionnelle expérimentée en accompagnement de carrière et gestion des compétences, avec une expertise reconnue dans l'utilisation des outils d'évaluation et l'accompagnement individuel.

Modalités pratiques

- Lieu : présentiel (29, Rue de Paris 94220 Charenton le Pont) ou à distance (via Zoom/Google Meet).
- Horaires : flexibles, ajustés aux besoins et contraintes du bénéficiaire (journée/soirée).

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



Réclamations

Vous pouvez adresser une réclamation à : ruthy.harros@yahoo.fr. Un accusé de réception est adressé sous **10 jours ouvrés** et une réponse est formulée dans un délai maximum de **30 jours**, conformément à notre règlement intérieur.

Contact : Ruthy Harros — 06 17 36 73 77 — ruthy.harros@yahoo.fr

Financement

- **Votre bilan peut être financé par votre CPF** (Compte Personnel de Formation). Retrouvez nos offres sous le nom « Ruthy Harros (Ruthy Harros Coaching) » sur www.moncompteformation.fr.
- **Si vous êtes salarié, votre bilan peut être financé par votre employeur** dans le cadre du **plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement** (convention tripartite).

Financement personnel (hors CPF / hors employeur)

- Contrat de formation professionnelle (C. trav. L.6353-3 à L.6353-7).
- Droit de rétractation : 10 jours (LRAR) ; si contrat à distance/hors établissement : 14 jours (Code conso L.221-18 et s.).
- Aucun paiement avant l'expiration du délai de 10 jours ; ensuite acompte $\leq 30\%$, solde échelonné.
- Transparence des frais : le prix comprend l'intégralité des frais pédagogiques ; les frais annexes (déplacements, hébergement, matériel, connexion) restent à la charge du stagiaire.

Tarifs

Particuliers : 3 000 € net de taxe — Bilan 14 heures d'entretien enrichi d'un coaching sur la posture professionnelle et axes d'amélioration.

Entreprises : 3 800 € net de taxe — Bilan 14 heures d'entretien enrichi d'un coaching sur la posture professionnelle et axes d'amélioration.

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Ruthy Harros ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Ruthy Harros lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Article 2 — Modalités d'inscription

2.1 Financement « Mon Compte Formation »

- Votre bilan peut être financé par votre CPF (Compte Personnel de Formation). Vous pouvez trouver toutes nos offres sous le nom de Ruthy Harros (Ruthy Harros) sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. La demande d'inscription est à réaliser directement sur la plateforme « Mon Compte Formation ». Un conseiller formation vous contacte afin de définir ensemble toutes les modalités du bilan de compétences (objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes handicapées). Une proposition sera réalisée directement sur la plateforme « Mon Compte Formation ». Cette proposition devra être validée au plus tôt 11 jours ouvrés avant le démarrage du bilan de compétences (délai minimal réglementaire avant démarrage).

2.2 Financement « Employeur »

- Si vous êtes salarié, votre bilan peut être financé par votre employeur dans le cadre du « plan de développement des compétences de l'entreprise » ou dans le cadre d'un « congé de reclassement ». Dans ce cas, le bilan de compétences fait l'objet d'une convention tripartite signée par le salarié, l'employeur et l'organisme prestataire de bilan. La convention précise les objectifs, le contenu, les moyens, la durée et la période de réalisation, les modalités de réalisation, les

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ainsi que le prix et les modalités de règlement du bilan.

2.3 Financement « Particulier » (contrat de formation professionnelle)

Lorsque le bénéficiaire finance le bilan à titre individuel, un contrat de formation professionnelle est conclu (C. trav. L.6353-3 à L.6353-7). Droit de rétractation : 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat, par LRAR (C. trav. L.6353-5). Si le contrat est conclu à distance ou hors établissement, s'ajoute un droit de rétractation de 14 jours (C. conso. L.221-18 et s.).

Païement : aucun versement ne peut être exigé avant l'expiration du délai légal de 10 jours ; à l'issue, acompte $\leq 30\%$; solde échelonné au fur et à mesure. Frais : le prix comprend l'intégralité des frais pédagogiques ; les frais annexes (déplacement, hébergement, matériel, connexion) restent à la charge du stagiaire.

Article 3 — Modalités de formation

Le Centre Bilan de compétences est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des bilans de compétences sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication du Centre Bilan de compétences. Les bénéficiaires des bilans de compétences réalisés à distance sont tenus d'avoir accès à un ordinateur/tablette/smartphone et à une connexion Internet leur permettant le suivi de leur bilan dans de bonnes conditions. Le Centre de bilan se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout bénéficiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du bilan de compétences. La documentation remise au Client constitue un support pédagogique ; elle ne peut être considérée comme un document officiel explicitant la réglementation applicable. Les annexes documentaires complètent le bilan de compétences sans engager le Centre Bilan de compétences sur leur exhaustivité. Le Centre Bilan de compétences n'est pas tenu d'assurer une mise à jour de la documentation postérieurement au bilan de compétences.

Article 4 — Prix et modalités de financement

Les prix sont indiqués en euros hors taxe (« TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts »). Les factures sont payables à réception ou, le cas échéant, selon l'échéancier convenu, par virement.

4.1 Financement « Mon Compte Formation »

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



Le bénéficiaire peut utiliser tout ou partie des droits disponibles sur son Compte Personnel de Formation pour régler le coût du bilan, conformément aux « CGU du Titulaire » de la Caisse des Dépôts. Le Centre de Bilan s'engage à respecter les « CGU des Organismes de Formation » (transparence des informations et respect des délais de réponse). Si les droits CPF ne couvrent pas l'intégralité du prix, le reste à charge est à régler par carte bancaire ou abondement Pôle emploi, exclusivement via la plateforme « Mon Compte Formation ». Sans règlement du reste à charge via la plateforme, l'inscription ne peut être retenue. En cas d'annulation, les conditions prévues aux CGV s'appliquent.

4.2 Financement « Employeur »

Le bénéficiaire peut solliciter la prise en charge par son employeur. Conformément à l'article L.444-8 du Code de l'éducation, un acompte de 25 % du prix total peut être demandé avant le démarrage afin de couvrir une partie des frais pédagogiques engagés. Le paiement est dû à réception de la facture et indépendamment du remboursement par l'organisme financeur. Règlement par virement. Pas de subrogation : après règlement, une facture acquittée peut être transmise pour remboursement auprès de l'OPCO. L'organisme s'engage à respecter les CGU des OPCO, notamment sur la transparence et les preuves de réalisation (convention, émargements, certificat de réalisation, etc.). En cas d'annulation, les conditions prévues aux CGV s'appliquent (voir article 6). En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sont exigibles de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. En cas d'absence ou de retard de règlement, le Centre de bilan se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

Article 5 — Délais (rétractation & démarrage)

À compter de la date de signature de la proposition/commande CPF dans l'espace Mon Compte Formation, le démarrage intervient au plus tôt 11 jours ouvrés après validation (délai minimal avant démarrage). Toute annulation d'inscription intervenant plus de 11 jours ouvrés avant l'entrée en formation est possible sans pénalité ; la demande est à adresser à : ruthy.harros@yahoo.fr. Toute annulation intervenant à moins de 11 jours ouvrés avant le démarrage entraîne des pénalités conformément à l'article 6.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



Article 6 — Clause de dédit / annulation

6.1 Financement « Mon Compte Formation » — Côté stagiaire

Toute annulation injustifiée intervenant moins de 7 jours avant l'entrée en formation/bilan de compétences donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % du prix, hors cas de force majeure. 1) Le compte CPF du stagiaire est débité à hauteur du coût de la prestation ; l'éventuel reste à charge n'est pas remboursé (CGU Caisse des Dépôts). 2) La non-présentation injustifiée à la date de début entraîne la facturation intégrale. 3) Toute annulation injustifiée après l'entrée en formation entraîne la facturation intégrale ; hors force majeure, les sommes versées ne sont ni remboursées ni remobilisables. En cas d'abandon pour force majeure : re-crédit des droits CPF et remboursement, le cas échéant, du reste à charge, au prorata de la réalisation.

6.1 bis — Financement « Mon Compte Formation » — Côté organisme

Annulation imputable à l'organisme : si elle intervient avant le démarrage, les droits du titulaire ne sont pas décrémentés et l'abondement est remboursé par la Caisse des Dépôts. Si elle intervient après l'entrée en formation, le compte du titulaire est re-crédité en totalité, sauf proposition de report acceptée.

6.2 Financement « Société/Employeur »

Toute annulation injustifiée intervenant moins de 10 jours calendaires avant le début du bilan donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % du prix, sauf force majeure. La non-présentation injustifiée au démarrage ou l'annulation après démarrage entraînent la facturation intégrale. En cas de force majeure : report privilégié ; à défaut, facturation au prorata de la réalisation dans un délai maximal de 30 jours calendaires. Si l'annulation est imputable au centre de bilan après le démarrage, la société cliente est indemnisée à hauteur de l'acompte initialement engagé, sauf report proposé et accepté.

— Cas de force majeure (rappels)

Stagiaire/bénéficiaire : refus du congé par l'employeur pour impondérable de service ; retour à l'emploi ; accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant/descendant de 1er niveau) ; maladie ou hospitalisation ; interruption des transports empêchant tout déplacement. Organisme : accident/décès du formateur ; maladie ou hospitalisation du formateur ; interruption des transports empêchant tout déplacement ; procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



Article 7 — Médiation de la consommation (ajout)

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Médiateur désigné : [Nom – adresse – site].

Plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr>. Avant toute saisine, adresser une réclamation écrite à : ruthy.harros@yahoo.fr.

Article 8 — Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation et du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation. La responsabilité du Centre Bilan de compétences ne peut être engagée qu'en cas de faute ou négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect (perte de chance, clientèle, résultat, exploitation, préjudice commercial). En tout état de cause, le montant total mis à la charge du Centre Bilan de compétences ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

Article 9 — Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'exécution du présent contrat, une procédure de règlement amiable est mise en œuvre (conciliation). À défaut d'accord amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ruthy Harros Ginor Conseil est un organisme de formation professionnelle continue.

Le présent règlement intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, notamment du décret n° 2019-1143 du 7 novembre 2019 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle.

Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 à L.6352-6 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Les sanctions pénales relatives au non-respect de ces dispositions sont définies aux articles L.6355-8 et L.6355-9 du Code du travail.

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Conformément à *l'article L.6352-3 du Code du travail*, tout organisme de formation établit un règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Le présent règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature des sanctions encourues.

Il s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation ou de bilan de compétences organisée par Ruthy Harros Coaching, qu'elle soit réalisée en présentiel, à distance ou en format mixte.

Le règlement est remis à tout participant avant le commencement de la formation et accessible sur le site internet de Ruthy Harros Coaching.

Lorsqu'une formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables sont celles du règlement de cet établissement.

ARTICLE 2 : DISCIPLINE ET BONNE CONDUITE

Le stagiaire s'engage à adopter un comportement respectueux envers les personnels de Ruthy Harros Coaching, les intervenants, les autres participants, et plus généralement envers toute personne présente sur les lieux de formation.

Il s'interdit tout comportement susceptible de perturber le bon déroulement de la

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



formation.

Une tenue correcte est exigée.

L'utilisation du téléphone ou d'autres appareils numériques n'est autorisée que pour la prise de notes ou à des fins pédagogiques.

2.1. Assiduité et respect des horaires :

Les stagiaires s'engagent à respecter les horaires communiqués. En cas d'absence, retard ou départ anticipé, ils doivent en informer Ruthy Harros Coaching, qui se chargera d'en notifier le financeur.

Une feuille de présence est émarginée à chaque demi-journée. Tout manquement injustifié constitue une faute pouvant donner lieu à sanction.

2.2. Respect des locaux et matériels :

Les locaux mis à disposition doivent être utilisés uniquement dans le cadre de la formation. Le stagiaire s'engage à faire bon usage du matériel et à signaler toute anomalie.

Les supports pédagogiques remis demeurent la propriété intellectuelle de Ruthy Harros Coaching, sauf mention contraire.

ARTICLE 3 : HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

La prévention des risques d'accidents, de troubles physiques, psychologiques et de maladies est une priorité.

Le stagiaire doit se conformer aux consignes de sécurité et d'évacuation affichées sur le lieu de formation.

Il est interdit de fumer, consommer de l'alcool ou toute substance prohibée dans les locaux, d'y accéder en état d'ébriété ou sous emprise de stupéfiants.

Les repas ne doivent pas être pris dans les salles de formation.

Tout accident ou incident survenu pendant la formation ou sur le trajet doit être signalé immédiatement à Ruthy Harros Coaching afin de permettre la déclaration auprès de la Caisse d'Assurance Maladie.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



Ruthy Harros Coaching décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

Tout agissement fautif pourra, selon sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes :

- Avertissement écrit,
- Blâme,
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

ARTICLE 5 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Avant le prononcé d'une sanction, le stagiaire est convoqué par lettre recommandée ou remise contre décharge, précisant l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Il peut se faire assister par une personne de son choix.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est exposé et le stagiaire peut présenter ses observations.

Aucune sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction est notifiée par écrit, motivée, et transmise à l'intéressé ainsi qu'à l'éventuel employeur ou financeur concerné.

ARTICLE 6 : RÉCLAMATIONS, INCIDENTS ET MÉDIATION

Toute réclamation ou signalement d'incident peut être formulé par :

- E-mail : **ruthy.harros@yahoo.fr**
- Téléphone : **06 17 36 73 77**
- Courrier : **29 rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont.**

Chaque réclamation fait l'objet d'un accusé de réception et d'un suivi dans un délai maximum de 30 jours.

Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1



En cas de désaccord persistant, le stagiaire peut saisir le médiateur de la consommation dont les coordonnées figurent sur le site internet de Ruthy Harros Coaching.

ARTICLE 7 : ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Ruthy Harros Coaching veille à rendre ses formations accessibles à tous.
Toute personne en situation de handicap est invitée à informer l'organisme afin qu'un aménagement spécifique soit étudié avec le référent handicap.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre des formations font l'objet d'un traitement destiné à leur gestion administrative et pédagogique.
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'il peut exercer en écrivant à : **ruthy.harros@yahoo.fr**.
Toutes les informations relatives aux bénéficiaires sont traitées de manière confidentielle.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site internet de Ruthy Harros Coaching et remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Le présent règlement intérieur est révisé au minimum une fois par an dans le cadre de la veille légale et qualité mise en œuvre par Ruthy Harros Coaching.

La Direction



Ruthy Harros Coaching

Sis : 29, Rue de Paris – 94220 Charenton Le Pont ✉ Mail : ruthy.harros@yahoo.fr

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11941195794 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

N° SIRET : 798 344 073 00035 Certificat Qualiopi : 23FOR01731.1